

Hôpital Sainte Marguerite -13274 MARSEILLE CEDEX 09 **Tél.** 04 91 74 51 70 et 71 - **Fax** 04 91 74 51 73 - **Courriel**: patrimoinemedical13@gmail.com **Site web**: http://patrimoinemedical.univmed.fr

L'internat en médecine des hôpitaux de Marseille par le Professeur Yves Baille

A l'heure actuelle, tous les étudiants en médecine ont des fonctions à l'hôpital. Ils peuvent ainsi pendant leurs études suivre un enseignement théorique à la faculté et un enseignement pratique au lit du malade.

Selon le règlement de 2004, ils sont d'abord "étudiants hospitaliers" (anciennement appelés externes des hôpitaux), puis au bout de six années d'études, et au terme d'un examen classant national, ils sont nommés "internes des hôpitaux" et exercent leur fonction pendant au moins trois ans.

Il n'en a pas toujours été ainsi, et pendant longtemps l'enseignement de la médecine pouvait, pour certains étudiants, se limiter à la théorie, la pratique hospitalière étant réservée aux seuls étudiants qui avaient réussi les concours d'externat, d'abord, puis éventuellement d'internat ensuite.

En 1808, a lieu à Marseille le premier concours d'internat, à l'issue duquel sont nommés deux internes, Pascal et Cauvier. A cette époque les externes n'étaient pas recrutés sur concours mais nommés par les recteurs de l'Hôtel-Dieu.

Les premiers internes nommés au concours ne recevaient aucun appointement. Ils étaient soumis à un règlement rigoureux établi par l'administration hospitalière.

Selon le règlement plus tardif de 1868, ils sont nommés pour quatre ans, logés, nourris, éclairés, chauffés et reçoivent un traitement de 360 francs la première année, 420 francs la deuxième année, et 480 francs la troisième et quatrième année.

Deux fois par an, avait lieu le choix des postes dans l'ordre d'ancienneté de concours et pour chaque concours dans l'ordre de classement.

Depuis 1808, le nombre de postes mis au concours augmente du fait de l'ouverture de nouveaux hôpitaux, de l'accroissement de leur activité et plus tard de l'apparition de spécialités médicales.

De deux à six postes d'internes par an, en moyenne, au cours du XIXe siècle, il oscille entre 10 et 20 jusqu'en 1960, pour dépasser 50 postes après 1970.

En 1860 a lieu le premier concours d'externat ouvert pour cinq postes. L'externat sera supprimé en 1968 afin de permettre à tous les étudiants en médecine d'accéder à des fonctions hospitalières. Le terme "d'externe" est alors remplacé par le terme "d'étudiant hospitalier".



LE CHOIX DES INTERNES, EN JANVIER 1935

MM. LLUCIA (couché). FIAT, Pierre ARTAUD, MÉRY (Ext. en 1°°), GARIEL (Ext. en 1°°), FIASTRE (Ext. en 1°°), POUCEL, LOMBARD, MONTFORT, ESPY, HAIM (Ext. en 1°°), RASTIT, COLLETER (Ext. en 1°°), PAGANELLI, MISTROL (Ext. en 1°°), HO-TA-KHANH, SÉRAFINO (Ext. en 1°°), Paul DOR, MARI, AUBANEL, LIOTIER, Marius AUDIER, GUIDONI, HAIMOVICI, PROVANSAL, BATTESTI, Paul SARRADON, DE CESPEDES, Marcel SARDOU, Jean FIGARELLA, PRALIAUD, Jean VAGUE, G. DUMON, André JOUVE, ZANANIRI, MOCKERS, PONTHIEU, VOIRIN, André LÉNA, TEITELBAUM (Ext. en 1°°), Gilbert ARNAUD, GASCARD.

Jusqu'en 1984, tout médecin pouvait devenir spécialiste, soit en passant par la voie sélective et hospitalière de l'internat, soit par la voie non sélective et universitaire des Certificats d'Etudes Spécialisées (C.E.S) laissant ainsi se développer une médecine spécialisée à deux vitesses, entre anciens internes des hôpitaux d'une part, et titulaires de C.E.S d'autre part.

Une réforme de 1984 supprima les C.E.S et rendit l'internat obligatoire pour la "qualification ordinale" de spécialistes à travers les Diplômes d'Etudes Spécialisées (D.E.S).

A partir de cette date le nombre d'internes a considérablement augmenté, c'est la raison pour laquelle notre liste des internes s'arrête en 1984.

1. La salle de garde.

Jusque dans les années 1960-1970, la plupart des internes étaient logés et nourris à l'internat.

Les repas étaient pris à la salle de garde sous l'autorité de l'interne le plus ancien, assis à la place d'honneur. C'était le représentant du corps de l'internat auprès de l'Administration, chargé de régler, s'il le pouvait, les différents litiges.

L'externe de garde était autorisé à y manger, à l'autre bout de la table et ne pouvait parler que si un interne lui posait une question. Il était "autorisé" pour arroser sa première garde, à apporter une bouteille confiée au "caviste", interne en charge d'entretenir la réserve de boissons, en faisant payer à chacun son écot.

Cette première garde, au cours de laquelle l'externe allait réveiller en tremblant l'interne de garde, a souvent été vécue comme une espèce de rite initiatique, en rêvant qu'un jour on serait peut-être à sa place.

2. Le baptême de la promotion.

Dés la proclamation des résultats du concours, il s'agissait, en présence des internes en exercice et de membres du jury, de porter un toast à chacune des promotions représentées. Cette coutume pouvait s'accompagner de variantes, comme d'enlever à chaque toast une pièce de son vêtement. Compte-tenu de l'alcool consommé, il était rare qu'on arrive au bout du "striptease"...



3. Le banquet de promotion.

Les nouveaux internes étaient chargés d'organiser un banquet pour les anciens et le jury, banquet costumé dont on choisissait le thème. Le banquet avait remplacé le bal de l'internat, longtemps à l'honneur.



4. Les revues.

Assez régulièrement était organisée la revue d'internat, spectacle préparé, mis en scène et joué par les internes en exercice devant les anciens.

Chansons et sketches visaient sous forme satirique les patrons les plus en vue.



5. Les écuries.

Chaque interne de première année organisait pour un groupe d'une dizaine d'étudiants en médecine des ateliers hebdomadaire de préparation au concours d'externat. Les étudiants étaient ses "*poulains*" et luimême "*chef d'écurie*". L'année suivante, il avait une "écurie d'internat" pour préparer les externes au concours d'internat.

La démarche était bénévole suivant un principe hippocratique. Le plus beau remerciement était le nombre de ses poulains reçus au concours.